

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DU CARNAVAL DU SÉRONAIS 2018

- ORGANISATION

Le concours photo est organisé par **117 Animation Jeunes et le photographe Raphaël Kann** dans le cadre du Carnaval du Séronais 2018.

Ce concours s'adresse uniquement aux photographes amateurs et a comme objectif :

- d'impliquer le public et les participants à cet événement festif
- de faire vivre cet événement dans le temps, compte tenu des efforts fournis et du lien social générés avant et pendant l'événement.

- THÈME : 2 CATÉGORIES

1) PORTRAITS

Du gros plan d'un visage au portrait en pied.
De 1 personne ou plusieurs personnes.

Les émotions et les costumes seront privilégiés dans la sélection des meilleures photos.

2) AMBIANCE

Une vue d'ensemble montrant l'ampleur du Carnaval.
Un moment de partage et d'émotion entre plusieurs personnes ou avec le public.
Les préparatifs font partie intégrante du thème.

L'effet de foule et la convivialité seront privilégiés dans la sélection des meilleures photos.

- DURÉE et ÉTAPES

Les prises de vue auront lieu pendant le Carnaval la journée du **Samedi 7 Avril 2018** du matin (préparatifs) jusqu'à la fin de la soirée organisée.

Samedi 7 Avril 2018 : prises de vue photo

Du 7 au 30 Avril : envoi des photos

Début Mai : sélection des photos par le Jury

Mi Mai : **Soirée** de remise des prix

Les dates seront communiquées sur les sites de la commune de La Bastide-de-Sérou et la page Facebook du Carnaval.

- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours s'adresse **uniquement aux photographes amateurs**, sans limite d'âge, de lieu de résidence.

La participation est gratuite. Aucun frais dédommagement n'est prévu pour les frais occasionnés par la réalisation des photos.

Les membres du Jury ne sont pas admis à concourir.

Tous les participants de moins de 18 ans doivent transmettre une autorisation signée et datée d'un parent ou tuteur (formulaire sur demande auprès du photographe : contact en fin de règlement).

- MODALITÉS DE PARTICIPATION

Tout participant accepte ce présent règlement.

Ce règlement est disponible sur le site : <http://117animationjeunes.fr>

Chaque participant devra être l'auteur des photos.

Chaque participant peut envoyer **au maximum 2 clichés par catégorie soit 4 photos au total.**

Envoi des photos à l'adresse : **contact@kann-photo.com**

Tout envoi devra comporter :

- Nom, prénom, date de naissance, Adresse postale, Adresse mail (N° tel facultatif)
- Titre (ou légende) de chaque photo
- **Fichiers en format JPG ou jpeg Haute Définition** avec un minimum de 5 millions de pixels
- Les photos réalisées avec des téléphones ou tablettes sont acceptées si la résolution est au moins de 5 millions de pixels
- Les fichiers en basse définition seront refusés

- CRITÈRES DE SÉLECTION

Ce concours s'adressant aux photographes amateurs, la valeur technique de la photo ne sera pas le seul critère de sélection.

Valeur technique : cadrage, composition, exposition et choix du sujet.

L'émotion du moment et l'esprit festif seront 2 critères essentiels.

Aucune restriction technique : sens horizontal ou vertical, panoramique, couleurs ou Noir & Blanc.

Ne sont pas autorisés : les montages et effets spéciaux en post-production.

Sont autorisés : les retouches de couleurs, contraste, luminosité et recadrage.

- PRIX ET JURY

Le jury est composé du photographe Raphaël KANN, d'élus, d'associations du territoire, d'artistes et de parents d'élèves.

4 Prix seront remis : 1er et 2nd prix dans chaque catégorie « Portraits » et « Paysages »

Les tirages des photos sont offerts aux participants du concours et seront disponibles à la fin de l'exposition.

Les lauréats seront prévenus par courrier électronique ou téléphone, le principe de discrétion est exigé jusqu'à la soirée de remise des prix.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des incidents ou accidents survenus lors de l'utilisation des prix par les lauréats ou par tous tiers.

- DROIT À L'IMAGE et DROITS D'AUTEUR

L'utilisation des clichés par les organisateurs du Festival et de ce concours **concernent toutes les photos envoyées**, incluant les photos non sélectionnées.

Vos clichés ne serviront qu'à illustrer la dynamique de notre territoire rural. Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droit à une rémunération ultérieure.

Le Carnaval étant un événement public et basé sur le volontariat, vous pouvez photographier tous les participants déguisés sauf en cas de refus (on ne force personne !).

Dans la mesure du possible, **les clichés ne devront pas faire apparaître un logo ou une marque privée.**

Les participants s'engagent à garantir les organisateurs du concours photo contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayants droits éventuels.

En participant au concours, vous acceptez de **céder les droits aux organisateurs du Carnaval pour une durée de 20 ans** sur tout support concernant le Carnaval et les activités sur le territoire du Grand Couserans.

Le nom de l'auteur sera toujours mentionné par l'éditeur ou le diffuseur.

Les participants acceptent la reproduction et parution de tout ou partie de leurs clichés, ainsi que la citation de leurs nom et prénom, notamment dans la presse.

Aucune publicité commerciale ne sera réalisée à partir de vos clichés.

- DROIT D'ACCÈS AUX INFORMATIONS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelle sur demande écrite à 117 Animation Jeunes. Ces données sont destinées exclusivement à l'organisation du concours photo et du Carnaval du Séronais.

- CONTACT ET INFORMATIONS

Photographe Raphaël KANN

contact@kann-photo.com

Tel : 06 62 771 853

www.kann-photo.com